



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr. générale
1^{er} novembre 2013
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

**Rapport de la Conférence des Parties
sur sa onzième session, tenue à Windhoek
du 16 au 27 septembre 2013**

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1–6	3
A. Ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties	1	3
B. Élection du Président	2–3	3
C. Déclarations générales	4–6	3
II. Questions d'organisation	7–40	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	7–9	3
B. Élection des autres membres du Bureau	10–14	5
C. Pouvoirs des délégations	15–16	6
D. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs	17	6
E. Comité de la science et de la technologie	18–22	6
F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	23–28	7
G. Comité plénier	29–34	7
H. Groupe spécial d'experts	35	8
I. Participation	36–39	8
J. Documentation	40	10
III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert	41–51	10



IV.	Débat spécial: séances de dialogue	52–73	11
A.	Table ronde 1: Rôle de la Convention en vue de créer un monde sans dégradation des terres dans le cadre du développement durable	59–61	12
B.	Table ronde 2: Surmonter les obstacles à la transposition à une plus grande échelle des meilleures pratiques et à leur diffusion dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention	62–64	12
C.	Table ronde 3: Économie de la désertification, de la dégradation et de la restauration des terres: envisager des analyses coûts-avantages de l'accroissement des investissements dans la prévention de la dégradation des terres et dans la restauration et la régénération des terres dégradées	65–67	13
D.	Débat ministériel: Perspectives: tirer parti des succès et renforcer la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie aux niveaux national et régional	68–73	13
V.	Décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties	74–81	14
A.	Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties.....	75	14
B.	Décisions prises sur la recommandation du Bureau	76	14
C.	Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier.....	77	14
D.	Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	78	15
E.	Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	79	16
F.	Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	80	17
G.	Résolution adoptée par la Conférence	81	17
VI.	Conclusion de la session	82–83	17
A.	Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties	82	17
B.	Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa onzième session.....	83	17

Annexes

I.	Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la onzième session de la Conférence des Parties	18
II.	Liste des orateurs pendant le débat spécial: séances de dialogue.....	25
III.	Déclaration des parlementaires	27
IV.	Déclaration du Namib sur une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification renforcée, en vue de créer un monde sans dégradation des terres.....	31
V.	Déclaration des organisations de la société civile	34
VI.	Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres.....	36
VII.	Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa onzième session	38

I. Ouverture de la session

A. Ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties

1. Le 16 septembre 2013, la onzième session de la Conférence des Parties a été ouverte par le Président de la dixième session, S. E. M. Don Koo Lee (République de Corée). En application de l'article 22 du Règlement intérieur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), le Président de la dixième session de la Conférence des Parties a fait une déclaration.

B. Élection du Président

(Point 1 de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance, le 16 septembre 2013, la Conférence des Parties a élu par acclamation M. Uahekua Herunga, Ministre de l'environnement et du tourisme de la République de Namibie, Président de sa onzième session.

3. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

C. Déclarations générales

4. Toujours à la 1^{re} séance, le 16 septembre 2013, le Secrétaire exécutif de la Convention a fait une déclaration.

5. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union européenne, du Burkina Faso (au nom des États d'Afrique), de l'Inde (au nom des États d'Asie et du Pacifique), d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de l'Arménie (au nom des pays visés par l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale).

6. Une déclaration a aussi été faite par le représentant d'organisations non gouvernementales.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

7. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance, le 16 septembre 2013.

8. À la même séance, la Conférence a adopté son ordre du jour, tel que présenté dans le document ICCD/COP(11)/1, comme suit:

1. Élection du Président.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Élection des autres membres du Bureau:
 - a) Élection des Vice-Présidents;
 - b) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie;

- c) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
- 4. Pouvoirs des délégations.
- 5. Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé.
- 6. Mise à jour du fichier d'experts et création, s'il y a lieu, de groupes spéciaux d'experts.
- 7. Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie):
 - a) Examen du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, y compris ses recommandations à la Conférence des Parties;
 - b) Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication;
 - c) Évaluation indépendante à mi-parcours de la Stratégie;
 - d) Amélioration des mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention;
 - e) Alignement des programmes d'action sur la Stratégie;
 - f) Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie, y compris ses recommandations à la Conférence des Parties.
- 8. Gouvernance et dispositions institutionnelles applicables au Mécanisme mondial, y compris les recommandations relatives aux nouvelles conditions d'hébergement du Mécanisme mondial.
- 9. Programme et budget:
 - a) Programme et budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - b) Résultats financiers des fonds d'affection spéciale de la Convention.
- 10. Suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).
- 11. Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial: modification du Mémorandum d'accord entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial sur le renforcement de la collaboration.
- 12. Procédures révisées pour l'accréditation des organisations de la société civile et de représentants du secteur privé auprès de la Conférence des Parties et leur participation aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
- 13. Questions en suspens:
 - a) Article 47 du règlement intérieur;
 - b) Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre;
 - c) Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.

14. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).
 15. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert.
 16. Débat spécial: séances de dialogue.
 17. Programme de travail de la Conférence des Parties à sa douzième session.
 18. Rapport sur les travaux de la session.
9. À la même séance, après une déclaration du Président de la Conférence dans laquelle celui-ci a modifié oralement le calendrier provisoire des travaux annexé à l'ordre du jour, la Conférence a adopté le calendrier des travaux proposé pour la session, tel que corrigé oralement.

B. Élection des autres membres du Bureau

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re}, 3^e et 10^e séances, le 16 septembre, le 20 septembre et le 27 septembre 2013.
11. À ses 1^{re} et 3^e séances, les 16 et 20 septembre 2013, la Conférence a élu les membres du Bureau ci-après pour sa onzième session:

Vice-Présidents:

- M. Mamadou Honadia (Burkina Faso);
- M. Choi Young Tae (République de Corée);
- M^{me} Heimata Louisa Karika (Îles Cook);
- M. Ashot Vardevanyan (Arménie);
- M^{me} Dalia Gudaitiene Holiman (Lituanie);
- M. Thiago Cavalcanti (Brésil);
- M. Mariano Espinoza (Costa Rica);
- M. Thomas Tichelmann (Irlande);
- M^{me} Christine Dawson (États-Unis d'Amérique).

12. À sa 3^e séance, le 20 septembre, la Conférence a nommé M^{me} Heimata Louisa Karika (Îles Cook) Rapporteuse pour la onzième session.

Président du Comité de la science et de la technologie

13. À sa 10^e séance, le 27 septembre, la Conférence a élu M. Uriel Safriel (Israël) Président de la douzième session et des réunions intersessions à venir du Comité de la science et de la technologie.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

14. À sa 10^e séance, le 27 septembre, la Conférence a élu M. Philbert Brown (Jamaïque) Président des treizième et quatorzième sessions à venir du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

C. Pouvoirs des délégations

(Point 4 de l'ordre du jour)

15. À sa 10^e séance, le 27 septembre, la Conférence a examiné le rapport sur les pouvoirs des délégations figurant dans le document ICCD/COP(11)/22, ainsi que la recommandation qui y est formulée.

16. À la même séance, la Conférence a adopté ce rapport.

D. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs

(Point 5 de l'ordre du jour)

17. À sa 1^{re} séance, le 16 septembre, après la déclaration du Président, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateurs aux organisations et aux représentants d'entités des milieux d'affaires et de l'industrie énumérées aux annexes I, II et III du document ICCD/COP(11)/20/Rev.1.

E. Comité de la science et de la technologie

18. La onzième session du Comité de la science et de la technologie a eu lieu sous la présidence de M. Antonio Rocha Magalhães (Brésil). Le Comité a tenu sept séances, du 17 au 20 septembre 2013.

19. À sa 1^{re} séance, le 17 septembre 2013, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICCD/COP(11)/CST/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

20. À la même séance, le Comité a décidé de créer un groupe de contact et a nommé M. Nicholas Hanley (Union européenne) facilitateur du groupe.

21. À sa 7^e séance, le 20 septembre, le Comité a élu par acclamation les Vice-Présidents suivants pour sa douzième session à venir: M. Chehat Fouad (Algérie), M. Allaadeen Mohamad Abdalla Al-Sharjabi (Yémen), M. Hamid Custovic (Bosnie-Herzégovine) et M^{me} Sonia Gonzalez (Pérou). Il est convenu de différer la nomination du Rapporteur à une date ultérieure, une fois que le Bureau aura mené des consultations.

22. Le Comité a soumis neuf recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 3^e séance, le 20 septembre 2013. Avant leur adoption, le représentant du secrétariat de la Convention a fait oralement un état des incidences sur le budget-programme des projets de décision figurant dans les documents ICCD/COP(11)/CST/L.2¹, ICCD/COP(11)/CST/L.3², ICCD/COP(11)/CST/L.4³, ICCD/COP(11)/CST/L.6⁴, ICCD/COP(11)/CST/L.7⁵ et ICCD/COP(11)/CST/L.8⁶.

¹ Décision finale 26/COP.11.

² Décision finale 23/COP.11.

³ Décision finale 24/COP.11.

⁴ Décision finale 22/COP/11.

⁵ Décision finale 21/COP.11.

⁶ Décision finale 28/COP.11.

F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

23. La douzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a eu lieu sous la présidence de M^{me} Mary Rowen (États-Unis d'Amérique). Le Comité a tenu cinq séances, du 18 au 27 septembre 2013.

24. À sa 1^{re} séance, le 17 septembre 2013, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICCD/CRIC(12)/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

25. À la même séance, le Comité a décidé de créer un groupe de contact et a nommé M. Luis Estuardo Ríos Gonzàlez (Guatemala) facilitateur du groupe.

26. À sa 5^e séance, le 27 septembre 2013, le Comité a élu par acclamation M. Richard Mwendandu (Kenya), M. Warapong Waramit (Thaïlande), M. Yuri Kolmaz (Ukraine) et M. Patrick Wegerdt (Union européenne) Vice-Présidents des treizième et quatorzième sessions du Comité.

27. Le Comité a soumis 12 recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à ses 9^e et 10^e séances, les 26 et 27 septembre 2013. Avant leur adoption, des déclarations orales relatives aux incidences sur le budget-programme ont été lues par le représentant du secrétariat de la Convention en rapport avec les projets de décision figurant dans les documents ICCD/CRIC(12)/L.1⁷, ICCD/CRIC(12)/L.2⁸, ICCD/CRIC(12)/L.5⁹, ICCD/CRIC(12)/L.7¹⁰, ICCD/CRIC(12)/L.9¹¹ et ICCD/CRIC(12)/L.10¹².

28. Le représentant du Brésil a fait une déclaration au sujet du point 2 b) et c) de l'ordre du jour. Il a indiqué que le Brésil comprenait que toute action relative à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) mentionnée dans le document ICCD/CRIC(12)/L.12¹³ et dans toutes les autres décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa onzième session serait menée conformément au mandat de la Convention et aux définitions contenues dans son article premier, étant donné que la Convention ne pouvait pas fixer des objectifs ou formuler des recommandations qui seraient contraires à son propre mandat. Le Brésil était donc d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter la mention «relevant du mandat de la Convention» chaque fois que cet acronyme apparaissait, comme cela avait été fait dans l'annexe au document ICCD/CRIC(12)/L.12, chapitre A. Objectif opérationnel 1 – Plaidoyer, sensibilisation et éducation, point 1 c), Cible pour 2015.

G. Comité plénier

29. À sa 1^{re} séance, le 17 septembre 2013, la Conférence des Parties a décidé de créer un comité plénier et de lui renvoyer les questions énumérées au paragraphe 11 de l'ordre du jour de la onzième session de la Conférence, ainsi que l'examen du point 12 de l'ordre du jour. L'examen du point 7 e) de l'ordre du jour a été confié au CRIC.

30. À la même séance, la Conférence a désigné M. Chenchu Norbu (Bhoutan) Président du Comité plénier. Le Comité a tenu cinq séances, les 17, 19, 26 et 27 septembre.

⁷ Décision finale 2/COP.11.

⁸ Décision finale 9/COP.11.

⁹ Décision finale 19/COP.11.

¹⁰ Décision finale 16/COP.11.

¹¹ Décision finale 17/COP.11.

¹² Décision finale 14/COP.11.

¹³ Décision finale 1/COP.11.

31. À sa 1^{re} séance, le Comité a créé deux groupes de contact: a) un groupe de contact sur les questions relatives au programme et au budget, dont le facilitateur est M. Sem Chikongo (Namibie); et b) un groupe de contact sur les questions autres que celles relatives au programme et au budget, dont le facilitateur est M. Markku Aho (Finlande).

32. Le Comité a soumis dix recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à ses 4^e et 5^e séances, les 26 et 27 septembre 2013.

33. Après l'adoption du projet de décision figurant dans le document ICCD/COP(11)/L.19, le représentant de la République d'Arménie (prenant la parole au nom des pays parties visés à l'annexe V) a déclaré que cette décision ne prend pas en compte les intérêts des États membres visés à l'annexe V, qui présentent certaines particularités en dehors des limites des zones arides.

34. Le représentant de la République de Corée a accueilli avec satisfaction la décision 8/COP.11 relative au «Suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)» et à la création du groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une définition de la neutralité en matière de dégradation des terres et de proposer des solutions pour y parvenir. Toutefois, il a exprimé sa déception devant l'absence dans cette décision d'élément critique concernant l'établissement des cibles. En outre, il a estimé que l'application de la Convention pouvait encore être renforcée si des cibles étaient établies et il a lancé un appel pour que la question de l'établissement de cibles soit réexaminée dans le cadre du processus de la Convention.

H. Groupe spécial d'experts

35. Le Groupe a soumis deux recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 10^e séance, le 27 septembre 2013.

I. Participation

36. Les représentants des 144 Parties à la Convention ci-après ont participé à la onzième session de la Conférence des Parties:

Afrique du Sud	Botswana	Espagne
Albanie	Brésil	États-Unis d'Amérique
Algérie	Burkina Faso	Éthiopie
Allemagne	Burundi	Ex-République yougoslave de Macédoine
Angola	Cambodge	Fédération de Russie
Antigua-et-Barbuda	Cameroun	Fidji
Arabie saoudite	Cap-Vert	Finlande
Argentine	Chine	France
Arménie	Colombie	Gabon
Australie	Comores	Gambie
Autriche	Congo	Géorgie
Azerbaïdjan	Costa Rica	Ghana
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Grenade
Bélarus	Cuba	Guatemala
Belgique	Danemark	Guinée
Bénin	Djibouti	Guinée-Bissau
Bhoutan	Dominique	Haïti
Bolivie (État plurinational de)	Égypte	Honduras
Bosnie-Herzégovine	Équateur	Îles Cook
	Érythrée	

Îles Marshall	Mozambique	Sainte-Lucie
Inde	Myanmar	Samoa
Indonésie	Namibie	Sao Tomé-et-Principe
Iran (République islamique d')	Nauru	Sénégal
Iraq	Népal	Seychelles
Irlande	Niger	Slovaquie
Israël	Nigéria	Soudan
Italie	Nioué	Soudan du Sud
Jamaïque	Norvège	Sri Lanka
Japon	Oman	Suisse
Jordanie	Ouganda	Swaziland
Kenya	Ouzbékistan	Tadjikistan
Kirghizistan	Pakistan	Tchad
Kiribati	Panama	Thaïlande
Koweït	Pays-Bas	Timor-Leste
Lesotho	Pérou	Togo
Lettonie	Philippines	Trinité-et-Tobago
Liban	Portugal	Tunisie
Libéria	République de Corée	Turkménistan
Libye	République de Moldova	Turquie
Lituanie	République démocratique du Congo	Ukraine
Madagascar	République démocratique populaire lao	Union européenne
Malaisie	République populaire	Uruguay
Malawi	démocratique	Vanuatu
Mali	de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)
Maroc	République tchèque	Viet Nam
Mauritanie	République-Unie de	Yémen
Mexique	Tanzanie	Zambie
Micronésie (États fédérés de)	Roumanie	Zimbabwe
Mongolie	Rwanda	

37. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants de l'État non partie à la Convention ci-après:

Saint-Siège

38. Les organes et bureaux de l'ONU et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Banque mondiale

Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)

Bureau du Haut-représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale (BRAO/PNUE)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD)

39. Des représentants de 14 organisations intergouvernementales et de 46 organisations de la société civile ont également assisté à la session.

J. Documentation

40. On trouvera à l'annexe VII du présent rapport la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa onzième session.

III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert

(Point 15 de l'ordre du jour)

41. La Conférence a tenu deux séances de dialogue ouvert au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 2^e et 8^e séances, les 20 et 25 septembre 2013.

42. À sa 2^e séance, le 20 septembre, la Conférence a tenu la première séance de dialogue ouvert sur le thème de «La mobilisation de ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et internationaux», qui a été ouverte par le Vice-Président (Irlande) et animée par M. Patrice Burger (Centre d'actions et de réalisations internationales – CARI, France).

43. Après celles du Secrétaire exécutif de la Convention et du Président de la Conférence, l'animateur a fait une déclaration qui a été suivie des exposés présentés par les intervenants ci-après: M^{me} Marioldy Sanchez Santivanez (AIDER, Pérou); M^{me} Fatima Ahmed (ZENAB for Women in Development, Soudan); et M^{me} Eileen de Ravin (Initiative Équateur du PNUD/World Indigenous Network).

44. Pendant les débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de l'Égypte, de l'Union européenne, du Pérou, du Soudan, de la Chine, des Seychelles, des États-Unis d'Amérique, des Philippines et de l'Indonésie, ainsi que par ceux du Mécanisme mondial et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

45. À la 2^e séance également, après la déclaration de l'animateur, des exposés ont été faits par les intervenants suivants: M. Sung-gil Lee (Future Forest, République de Corée); M. Christophe Houdus (Réseau Sahel Désertification (ReSaD) et Drynet); et M. Jean-Marc Sinnassamy (Fonds pour l'environnement mondial – FEM).

46. Pendant les débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Suisse, d'Israël, de la Chine, de la Turquie et des États-Unis.

47. À la 8^e séance, le 25 septembre, la Conférence a tenu la seconde séance de dialogue ouvert sur le thème du «Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour mettre en œuvre la Convention», qui a été animée par M^{me} Mary Seely (Desert Research Foundation de Namibie).

48. Après celles du Vice-Président (Irlande) et du Secrétaire exécutif de la Convention, l'animatrice a fait une déclaration qui a été suivie des exposés présentés par les intervenants ci-après: M. Kennef Ganeb (Desert Research Foundation de Namibie); M^{me} Vivian Kinyaga (Desert Research Foundation de Namibie); et M^{me} Maria Tharacky (Groupe de travail des minorités autochtones d'Afrique australe, Namibie).

49. Pendant les débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Turquie, des Philippines, du Burkina Faso et du Kenya.

50. À la 8^e séance également, après la déclaration de l'animatrice, des exposés ont été faits par les intervenants suivants: M^{me} Nahideh Naghisadeh (Centre for Sustainable Development Studies and Application (CENESTA), République islamique d'Iran); M^{me} Fatima Kaba (Environnement et développement du Tiers Monde (ENDA-TM), Sénégal); M. Wang Wenbiao (Elion Group, Chine); et M^{me} Nathalie ven Haren (Both ENDS, Pays-Bas).

51. Pendant les débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des États-Unis, du Sénégal, du Pérou, de la Libye, de l'Inde, de la Chine, du Brésil et du Kenya, ainsi que par le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie et deux représentants d'organisations de la société civile.

IV. Débat spécial: séances de dialogue

(Point 16 de l'ordre du jour)

52. La Conférence a tenu un débat de haut niveau spécial composé de quatre séances de dialogue au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 4^e à 7^e séances, les 23 et 24 septembre 2013.

53. À la 4^e séance, le 23 septembre, le Président de la Conférence a ouvert le débat de haut niveau spécial et fait une déclaration.

54. À la même séance, le Vice-Premier Ministre de la Namibie, M. Marco Hausiku, a fait une déclaration au nom du Premier Ministre.

55. Toujours à cette même séance, le Secrétaire exécutif de la Convention a souhaité la bienvenue aux participants.

56. À la même séance, M^{me} Veerle Vandeweerd, Directrice du Groupe environnement et énergie du PNUD, a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'ONU.

57. À la même séance, des déclarations ont été faites au nom de groupes d'intérêt et de groupes régionaux par: le Haut-Commissaire des Fidji auprès de l'Afrique du Sud, M. Beniamino Salacakau (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); la Ministre de l'environnement de la Lituanie, M^{me} Valentinas Mazuronis (au nom de l'Union européenne et de ses États membres); le Ministre de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, M. Salifou Ouédraogo (au nom du Groupe des États d'Afrique); le Secrétaire adjoint du Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde, M. Susheel Kumar (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique); le Vice-Ministre de l'environnement du Panama, M. Geremias Aguillar (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes); le Vice-Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement du Bélarus, M. Igor Kachanovsky (au nom des pays visés par l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale); le Directeur du Blaustein Institute for Desert Research d'Israël, M. Uriel Safriel (au nom des pays visés par l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale).

58. Des déclarations ont également été faites par une représentante de la société civile, M^{me} Nathalie van Haren de Both ENDS (Pays-Bas) et un représentant de la jeunesse, M. Mathias Fikameni, du Conseil national de la jeunesse de Namibie.

A. Table ronde 1: Rôle de la Convention en vue de créer un monde sans dégradation des terres dans le cadre du développement durable

59. À la 4^e séance, le 23 septembre, le Président de la Conférence a ouvert la première table ronde des séances de dialogue du débat de haut niveau spécial, qui a été coprésidée par la Vice-Ministre de l'environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation du Ghana, M^{me} Bernice Adiku Heloo, et le Secrétaire adjoint du Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde, M. Susheel Kumar. La table ronde a été animée par l'ex-Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, M^{me} Clare Short, l'orateur principal étant le Directeur du Blaustein Institute for Desert Research d'Israël, M. Uriel Safriel. Les intervenants ci-après ont fait des exposés: M. Timo Makela, Chef de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne et M^{me} Edna Molewa, Ministre de l'eau et de l'environnement de l'Afrique du Sud.

60. À la 5^e séance, le 23 septembre, la Conférence a poursuivi sa première table ronde pendant laquelle les intervenants ci-après ont fait des exposés: M. Asghar Tahmasebi, expert principal du secrétariat du Comité national de lutte contre la désertification d'Iran, au nom du Vice-Ministre et du Chef de la Forest, Rangeland and Watershed Management Organization d'Iran, M. Alireza Owangi; M. Mor Ngom; Ministre de l'environnement et du développement durable du Sénégal et M^{me} Veerle Vandeweerd, Directrice du Groupe «environnement et énergie» du PNUD.

61. Pendant les débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Chine, de la Gambie, du Lesotho, de la Zambie, du Turkménistan, du Malawi, du Brésil, de l'Érythrée, du Rwanda, de la Thaïlande, des États-Unis, de l'Inde, de la République de Corée et de l'Angola, ainsi que par un représentant des organisations de la société civile.

B. Table ronde 2: Surmonter les obstacles à la transposition à une plus grande échelle des meilleures pratiques et à leur diffusion dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention

62. À la 5^e séance également, le 23 septembre, la Conférence a tenu la deuxième table ronde des séances de dialogue du débat de haut niveau spécial, qui a été coprésidée par l'Ambassadeur de la République de Namibie en Allemagne, M. Neville Gertze, et le Vice-Directeur de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, M. Michel Mordasini. La table ronde a été animée par l'Ambassadeur des zones arides et ex-Directeur exécutif du World Agroforestry Centre, M. Dennis Garrity, les orateurs principaux étant M. Chris Reij, maître de recherche au World Resources Institute du Centre for International Cooperation de l'Université libre d'Amsterdam, et M. Yacouba Savadogo, un agriculteur du Burkina Faso. Le Ministre de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, M. Salif Ouédraogo, a fait un exposé.

63. À la 6^e séance, le 24 septembre, la Conférence a poursuivi sa deuxième table ronde, au cours de laquelle les intervenants ci-après ont fait des exposés: le Vice-Ministre des ressources nationales et de la protection de l'environnement du Bélarus, M. Igor Kachanovskiy; le Secrétaire permanent du Ministère de l'environnement et des

énergies renouvelables de Sri Lanka, M. Mudiyanse Uthpala Dayananda Basnayake; et l'Ambassadeur du Ministère de l'agriculture de Cuba, M. Carlos Manuel Rojas Lago.

64. À la même séance, après une déclaration prononcée par un participant, à savoir l'Administrateur assistant adjoint du Bureau pour l'Afrique de l'Agency for International Development des États-Unis, M. Franklin C. Moore, un débat s'est tenu et les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Mali, du Swaziland, de l'Ouzbékistan, de la Suisse et de l'Égypte.

C. Table ronde 3: Économie de la désertification, de la dégradation et de la restauration des terres: envisager des analyses coûts-avantages de l'accroissement des investissements dans la prévention de la dégradation des terres et dans la restauration et la régénération des terres dégradées

65. À la 6^e séance également, le 24 septembre, la Conférence a tenu sa troisième table ronde des séances de dialogue du débat de haut niveau spécial, qui a été coprésidée par l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Namibie, M. Onno Adalbert Hückmann, et l'Ambassadeur d'Algérie en Namibie, M. Lahcene Kaid-Slimane. La table ronde a été animée par le Sous-directeur du Programme pour les zones arides de l'Université des Nations Unies, Institut pour l'eau, l'environnement et la santé, M. Richard J. Thomas, qui a également fait un discours liminaire. L'autre oratrice principale a été la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, M^{me} Naoko Ishii. Des exposés ont été faits par la Ministre déléguée à la Direction générale de l'environnement du Ministère des affaires étrangères d'Argentine, M^{me} Maria Teresa Kralikas et par l'Ambassadeur délégué à l'environnement au Ministère des affaires étrangères de la France, M. Jean-Pierre Thébault.

66. À la même séance, après une déclaration du participant représentant le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, M. Michael Mack, les représentants de la Chine et du Zimbabwe ont formulé des observations et posé des questions.

67. À la 7^e séance, le 24 septembre, le dialogue s'est poursuivi et les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Zambie, du Maroc, de l'Inde, de l'Éthiopie, des Philippines, du Niger, de l'Algérie et de la Bosnie-Herzégovine.

D. Débat ministériel: Perspectives: tirer parti des succès et renforcer la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie aux niveaux national et régional

68. À la 7^e séance également, le 24 septembre, la Conférence a tenu un débat ministériel dans le cadre du débat de haut niveau spécial, présidé par le Président de la Conférence, qui a fait une déclaration.

69. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par le Directeur de la Direction générale pour la lutte contre la désertification et l'érosion du Ministère turc des forêts et de l'eau, M. Hamiti Avci, et par la Secrétaire exécutive désignée de la Convention, M^{me} Monique Barbut.

70. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan, de l'Oman, du Viet Nam, de l'Égypte, du Malawi, de l'Iraq, des Philippines, du Timor-Leste, du Kenya, de l'Indonésie, du Brésil et du Bangladesh.

71. Des déclarations ont aussi été prononcées par le Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, ainsi que par deux représentants d'organisations de la société civile et un représentant des entités commerciales et industrielles.

72. À la même séance, le Président de la Conférence a prononcé une déclaration finale et a présenté un résumé des délibérations du débat de haut niveau, y compris des résultats des tables rondes des séances de dialogue (voir annexe I).

73. Des conclusions ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la Convention.

V. Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties

74. À ses 3^e, 9^e et 10^e séances, les 20, 26 et 27 septembre, la Conférence des Parties a adopté 40 décisions et une résolution.

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

75. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation de son Président à sa onzième session:

- 34/COP.11 Débat spécial: séances de dialogue
- 35/COP.11 Rapport sur la dixième Table ronde des parlementaires
- 36/COP.11 Déclaration du Namib sur une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification renforcée, en vue de créer un monde sans dégradation des terres
- 37/COP.11 Déclaration des organisations de la société civile participant à la onzième session de la Conférence des Parties
- 38/COP.11 Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres
- 40/COP.11 Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties.

B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau

76. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation de son Bureau à sa onzième session:

- 33/COP.11 Pouvoirs des délégations.

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

77. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité plénier:

- 3/COP.11 Amélioration des mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention
- 4/COP.11 Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication

- 5/COP.11 Procédures révisées pour l'accréditation des organisations de la société civile et de représentants du secteur privé auprès de la Conférence des Parties et leur participation aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 6/COP.11 Gouvernance et dispositions institutionnelles applicables au Mécanisme mondial
- 7/COP.11 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 8/COP.11 Suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
- 10/COP.11 Programme et budget de l'exercice biennal 2014-2015
- 12/COP.11 Examen de l'évaluation indépendante à mi-parcours du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) et de la mise en place d'un processus pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie et de plans visant à renforcer davantage la mise en œuvre de la Convention
- 30/COP.11 Article 47 du règlement intérieur
- 39/COP.11 Programme de travail de la Conférence des Parties à sa douzième session.

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

78. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

- 1/COP.11 Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention
- 2/COP.11 Renforcement et amélioration du processus d'alignement des programmes d'action sur la Stratégie et de leur mise en œuvre
- 9/COP.11 Moyens de promouvoir et renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 11/COP.11 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 13/COP.11 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au regard des objectifs opérationnels de la Stratégie
- 14/COP.11 Évaluation des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention
- 15/COP.11 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3

- 16/COP.11 Processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, notamment les indicateurs de résultats et d'impact, les méthodes et les procédures de présentation de rapports
- 17/COP.11 Examen des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
- 18/COP.11 Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention
- 19/COP.11 Programme de travail de la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 20/COP.11 Date et lieu de la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

79. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 21/COP.11 Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
- 22/COP.11 Avis concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie
- 23/COP.11 Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse
- 24/COP.11 Amélioration de la gestion des connaissances, s'agissant notamment des connaissances traditionnelles, des pratiques optimales et des exemples de réussite
- 25/COP.11 Programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 26/COP.11 Fichier d'experts indépendants
- 27/COP.11 Programme de travail de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie
- 28/COP.11 Date et lieu de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie
- 29/COP.11 Programme de travail de la douzième session du Comité de la science et de la technologie.

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

80. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

31/COP.11 Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre

32/COP.11 Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.

G. Résolution adoptée par la Conférence

81. À sa 10^e séance également, le 27 septembre, la Conférence a adopté la résolution ci-après sur la recommandation de la République de Corée:

1/COP.11 Remerciements adressés au Gouvernement et au peuple de la République de Namibie.

VI. Conclusion de la session

A. Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties

(Point 17 de l'ordre du jour)

82. À sa 10^e séance, le 27 septembre 2013, la Conférence des Parties a adopté la décision 40/COP.11 relative à la date et au lieu de sa douzième session.

B. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa onzième session

(Point 18 de l'ordre du jour)

83. À sa 10^e séance, le 27 septembre 2013, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur sa onzième session (ICCD/COP(11)/L.11) et autorisé la Rapporteuse à compléter ce rapport avec le concours du secrétariat, selon qu'il conviendra.

Annexe I

Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la onzième session de la Conférence des Parties

Introduction

1. Le débat de haut niveau de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est déroulé les 23 et 24 septembre 2013 à Windhoek (Namibie), a imprimé une impulsion politique aux délibérations des pays parties sur les meilleures options pour la mise en œuvre de la Convention et de sa Stratégie pour 2008-2018. La vision générale des Parties qu'il faut chercher à concrétiser par la mise en œuvre de la Stratégie est la suivante: «*Le but est de mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement.*».

2. À l'occasion du débat de haut niveau, le Vice-Premier Ministre de la Namibie, M. Marco Hausiku, a fait une déclaration au nom du Premier Ministre et il a souhaité la bienvenue aux ministres et aux chefs des délégations ainsi qu'aux représentants des organisations internationales. Le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Luc Gnacadja, a ensuite fait une déclaration liminaire. La représentante du Programme des Nations Unies pour le développement, M^{me} Veerle Vanderweerd, a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'ONU, et des déclarations spéciales ont été faites au nom de groupes régionaux et de groupes d'intérêts. Le débat de haut niveau a consisté en trois tables rondes ministérielles, dont le thème a fait l'objet de présentations de la part des orateurs principaux, de discussions en panel et de contributions de la part des pays parties. Les Ministres et les représentants ont débattu des mesures pratiques et concrètes à prendre pour faire face aux nouveaux défis posés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Les trois tables rondes portaient sur les thèmes suivants:

a) Table ronde 1: Rôle de la Convention en vue de créer un monde sans dégradation des terres dans le cadre du développement durable;

b) Table ronde 2: Surmonter les obstacles à la transposition à une plus grande échelle des meilleures pratiques et à leur diffusion dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention; et

c) Table ronde 3: Économie de la désertification, de la dégradation et de la restauration des terres: envisager des analyses coûts-avantages de l'accroissement des investissements dans la prévention de la dégradation des terres et dans la restauration et la régénération des terres dégradées.

3. Pendant les tables rondes, une approche paysagère intégrée a été adoptée pour traiter les aspects biophysiques, socioéconomiques et culturels des terres arides et la nécessité d'appliquer à plus grande échelle les pratiques de gestion durable des terres. Il a été souligné que la Convention était un instrument de solidarité mondiale sans équivalent pour les terres arides qui envisageait les aspects environnementaux et socioéconomiques de ces terres dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. L'accent a également été mis sur la nécessité d'apports scientifiques solides et constants pour appuyer les efforts de mise en œuvre de la Convention et de sa Stratégie décennale.

I. Table ronde 1: Rôle de la Convention en vue de créer un monde sans dégradation des terres dans le cadre du développement durable

4. Les représentants du Ghana et de l'Inde ont coprésidé la première table ronde et l'animateur du Royaume-Uni a présenté les questions à débattre: 1) la signification de l'expression «sans dégradation des terres» et ses implications pour les terres arides; 2) les buts et les objectifs au niveau national; et 3) les orientations pour créer un monde sans dégradation des terres, notamment un système d'établissement des cibles, et la traduction des engagements relatifs à la DDTS pris à Rio+20 en activités concrètes dans le cadre de la Convention.

5. Dans son discours liminaire, M. Uriel Safriel a décrit la dégradation des terres à la fois comme un état et comme un processus résultant d'une perte de productivité biologique. Concrètement, un monde sans dégradation des terres implique d'investir dans la restauration des terres déjà dégradées et de prévenir la poursuite de la dégradation. Il ne faut pas cependant considérer cela comme un mécanisme de compensation. M. Safriel a fait observer que la dégradation des terres provoque non seulement une baisse de la productivité agricole, mais qu'elle entraîne aussi d'autres pertes dans tous les services liés aux écosystèmes sur lesquels est fondé le système nécessaire à la vie sur terre. Il a conclu en affirmant que la dégradation des terres est un grave problème auquel il faut s'attaquer, car ni l'intensification des systèmes agricoles ni l'extensification (la conversion d'écosystèmes naturels intacts) ne sont des solutions durables à long terme. La Convention peut jouer un rôle primordial à cet égard en sensibilisant et en motivant les Parties pour qu'elles adoptent des solutions concrètes et innovantes.

6. Les intervenants se sont accordés à reconnaître que la DDTS est un grave défi pour le développement durable dans tous les pays et ils ont mis l'accent sur l'importance socioéconomique et les multiples retombées bénéfiques des pratiques de gestion durable des terres, notamment la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les effets des changements climatiques. Beaucoup ont insisté sur les défis complexes auxquels il faudrait faire face à l'avenir pour parvenir à une gestion durable des terres, compte tenu de l'augmentation prévue de la demande de produits alimentaires et de fibres textiles pour les générations futures. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité d'opérer un tournant vers l'économie verte et de s'orienter vers un autre modèle de gestion responsable des sols et un nouveau mode de croissance durable, ce que reflétaient les divers programmes et initiatives entrepris par les pays représentés, dans lesquels les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique) étaient prises en compte.

7. D'autres intervenants ont particulièrement insisté sur la nécessité de nouer des partenariats pour relever les défis mondiaux que posait la DDTS, soulignant que des investissements internationaux considérables étaient requis à cette fin. Au niveau local, le rôle important joué par les organisations de la société civile a été salué, en particulier l'efficacité par rapport à son coût de l'exploitation des connaissances traditionnelles pour appliquer à plus grande échelle les pratiques de gestion durable des terres. Un des orateurs a souligné que d'ici à 2025, les deux tiers environ des terres arables d'Afrique ne seraient plus économiquement productives. Étant donné que cette échéance approchait à grands pas, de nombreuses Parties ont appelé à formuler des stratégies et des initiatives concrètes et immédiates qui prennent en compte ces différences régionales.

8. La plupart des orateurs ont mentionné la détermination, conformément à la Convention, de surveiller partout dans le monde la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. En outre, la

majorité d'entre eux s'est réjoui de l'appui promis par la communauté internationale à la Convention et à la Stratégie décennale, notamment des efforts visant à mobiliser des ressources. Au vu des conclusions des principales études scientifiques mondiales, ainsi que des recherches menées par la communauté des scientifiques et des spécialistes en général, les Parties ont estimé qu'il était temps de traduire ces engagements en actions concrètes.

9. Au niveau mondial, l'un des orateurs a fait observer que la Convention devait jouer un rôle proactif dans le programme de développement pour l'après-2015 et être prête à définir des objectifs concernant les terres et les sols dans le cadre des objectifs généraux se rapportant à l'alimentation, à l'eau et à la pauvreté. De nombreuses Parties ont réaffirmé que des ressources de remplacement et des biocombustibles étaient nécessaires, et il a été souligné que la coordination dans le cadre de l'initiative «Unité d'action des Nations Unies» était un mécanisme qui rendait possibles des progrès considérables au niveau local. La majorité des Parties ont aussi évoqué la nécessité d'adopter une démarche scientifique plus solide et de faciliter l'accès aux données scientifiques pour pouvoir mieux établir les priorités entre les besoins nationaux.

10. Certaines Parties ont mentionné le rôle particulier attribué par les États membres à la Convention lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable («Rio+20»), à savoir aborder les questions relatives à la DDTS évoquées aux paragraphes 205 à 209 de la résolution «L'avenir que nous voulons». Des désaccords se sont cependant fait jour au sujet de la signification et de la portée de l'expression «un monde sans dégradation des terres» utilisée pour la première fois dans ce document. En général, les ministres et autres fonctionnaires de haut rang ont centré leurs interventions sur la restauration des terres dégradées et une approche multisectorielle pour résoudre le problème de la dégradation des terres.

II. Table ronde 2: Surmonter les obstacles à la transposition à une plus grande échelle des meilleures pratiques et à leur diffusion dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention

11. Les représentants de la Suisse et de la Namibie ont coprésidé la deuxième table ronde, et l'animateur, M. Dennis Garrity, Ambassadeur des terres arides de la Convention, a ouvert le débat en mettant en avant les progrès réalisés dans les communautés locales face à l'expansion des terres dégradées et aux pertes qu'entraîne ce problème mondial. Il a toutefois fait observer que la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques au niveau national restait un défi de taille, en particulier pour les pays en développement, qui pour la plupart continuaient à agir de manière réactive, en consommant les ressources sans aucune planification stratégique.

12. Les intervenants ont reconnu que malgré ces défis, les meilleures pratiques avaient largement contribué à la régénération des terres dégradées, citant les exemples du Niger, du Burkina Faso et d'autres pays. Ils ont mis l'accent sur les nombreuses initiatives gouvernementales qui pouvaient faciliter et développer le recours aux meilleures pratiques, et à cet égard l'importance des réformes législatives, des politiques et des stratégies de communication au niveau national a été évoquée. Pendant ces débats, de nombreux intervenants ont aussi souligné le rôle primordial du reboisement dans la lutte mondiale contre la dégradation des terres et la pénurie alimentaire. L'utilisation d'arbres sur les terres agricoles s'était révélée être la pierre angulaire de l'exploitation durable des terres arides à l'avenir. Il est donc impératif d'inscrire l'agroforesterie dans les politiques nationales ainsi que dans les lois relatives à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. Tout au long de la table ronde, l'importance primordiale de la lutte contre la dégradation des terres

pour faire face à des problèmes mondiaux tels que la sécurité alimentaire, la malnutrition et le sous-emploi a été martelée par les intervenants.

13. De plus, les intervenants dans les discussions en panel et les orateurs ont mis l'accent sur les bénéfices tangibles des partenariats de partage des connaissances au niveau régional pour mieux faire connaître les meilleures pratiques au-delà du niveau local, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des bases de données et des portails de partage des connaissances qui inventorient ces pratiques pour que les autres pays puissent les étudier. Des exemples de partenariats régionaux entre le Brésil et Cuba, en Afrique de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique ont été cités. La plupart des intervenants ont donné des exemples illustrant la manière dont les programmes nationaux et les réformes des politiques de leurs pays contribuaient à l'application à plus grande échelle des meilleures pratiques. Figuraient parmi ces exemples des programmes nationaux prestigieux qui reconnaissaient les agriculteurs au niveau national comme au Bélarus, des programmes de collaboration entre agriculteurs qui facilitaient le partage des connaissances à Cuba, des programmes de récupération des eaux de pluie au Swaziland, ainsi que l'introduction de composantes relatives à l'eau, aux terres et à la foresterie dans les cadres juridiques nationaux.

14. Les participants ont aussi souligné l'importance de disposer de plans de communication stratégique et de ressources éducatives pour les agriculteurs et les communautés, quel qu'en soit l'âge ou le domaine d'activité. À cet égard, beaucoup ont insisté sur la nécessité de revoir la définition et le rôle des agriculteurs, puisque ces derniers ne font pas que produire des denrées alimentaires, mais assurent aussi nombre d'autres services essentiels à l'écosystème. Ils devaient à ce titre être considérés comme des acteurs clefs et représentés comme tels et l'on devait donc aborder de manière équitable les questions de la propriété des terres, des droits sur les ressources et de la législation. De nombreux représentants ont aussi reconnu le rôle important que le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres partenaires devaient jouer en contribuant à la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques et ont souligné que les gouvernements ne pouvaient pas mener à bien seuls cette tâche essentielle.

15. Les participants ont formulé des observations sur la contribution que la Convention pouvait apporter à la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques. Leurs suggestions ont appuyé l'idée de la mise en place par le secrétariat d'un portail de partage des connaissances sur la gestion durable des terres qui diffuserait les meilleures pratiques et les connaissances scientifiques rassemblées dans les bases de données régionales et nationales. Les représentants attendaient avec intérêt l'application par le secrétariat des décisions connexes adoptées par la Conférence des Parties à la session en cours.

III. Table ronde 3: Économie de la désertification, de la dégradation et de la restauration des terres: envisager des analyses coûts-avantages de l'accroissement des investissements dans la prévention de la dégradation des terres et dans la restauration et la régénération des terres dégradées

16. Les représentants de l'Allemagne et de l'Algérie ont coprésidé la troisième table ronde. Dans deux des principaux exposés, des perspectives différentes des aspects économiques de la dégradation des terres ont été proposées. M. Richard Thomas, au nom de l'Université des Nations Unies a fait une présentation générale claire du rapport traitant de ces aspects. Il a souligné l'urgence du problème et la nécessité d'aborder la question de la dégradation des terres sous l'angle économique, en traduisant le discours scientifique en un langage politique à l'intention des responsables de la prise des décisions. Il a fait observer

que les instruments d'analyse du rapport coûts-avantages qui prenaient en compte l'ensemble des services liés aux écosystèmes pouvaient promouvoir des activités qui amélioreraient la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau et contribuaient ainsi à l'objectif général d'élimination de la pauvreté.

17. M^{me} Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a souligné qu'il fallait rompre avec les structures traditionnelles et s'est félicitée de l'occasion qu'offrait la table ronde de débattre des aspects économiques de la dégradation des terres. Elle a insisté sur le fait que de nombreux écosystèmes s'approchaient rapidement d'un point de non retour au-delà duquel leur restauration ne serait plus viable. Compte tenu des grandes tendances actuellement observées en matière de population, de consommation et d'urbanisation, on ne pouvait plus continuer comme avant. Le problème de la dégradation des terres pouvait devenir un catalyseur pour adopter des mesures coordonnées et concertées. Le FEM mettait en œuvre activement de nouvelles stratégies, centrées sur la valeur du capital naturel, pour contribuer à un changement de paradigme dans la prise de décisions.

18. Les intervenants ont souligné que la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté étaient aujourd'hui les problèmes les plus pressants et que pour les surmonter on aurait besoin de dispositifs institutionnels destinés à lutter contre la dégradation des terres, par exemple l'établissement de droits à la terre et de droits aux ressources, ainsi que l'autonomisation des femmes et des communautés locales. La démonstration de la valeur intégrale des terres et de leurs avantages pour les personnes pouvait aider les responsables de la gestion des terres, les communautés et les entreprises à évaluer les arbitrages à opérer entre les services liés aux écosystèmes. L'analyse coûts-avantages pouvait servir de base à la prise de décisions éclairées qui permettraient d'éviter la dégradation des terres et d'investir dans leur restauration.

19. Plusieurs intervenants ont souligné que l'on avait besoin d'instruments de communication plus efficaces et qu'il fallait utiliser ces instruments en direction des acteurs économiques qui défendaient leurs marges de profit. Les messages sur le coût de l'inaction et les retombées bénéfiques des pratiques durables devaient parvenir aux décideurs dans le secteur privé. De nombreux orateurs et participants ont donné des exemples d'application dans leurs pays de pratiques optimales qui étaient tout aussi rentables mais dégradaient moins les terres.

20. Un intervenant a indiqué que la qualité des travaux scientifiques réalisés dans le cadre de la Convention constituait une lueur d'espoir. On avait besoin d'une interface science-politique pragmatique pour garantir la pleine participation à la Convention des organisations de la société civile, en tant qu'acteurs essentiels qui avaient une expérience et des témoignages à apporter, surtout parce que souvent c'était elles qui agissaient sur le terrain. Un représentant du milieu des entreprises a fait observer que l'étude des aspects économiques de la dégradation des terres était un élément important, de nature factuelle, pour élaborer une politique publique appropriée. La prise de décisions fondées sur des données scientifiques dans le secteur privé était fondamentale pour réaliser des investissements judicieux à long terme. L'intervenant a rappelé que de nombreux agriculteurs n'appartenaient pas au secteur privé mais qu'ils souhaitaient en faire partie et que souvent les structures des grandes entreprises n'étaient pas aussi rigides qu'on le laissait entendre.

21. Le débat général qui a suivi les trois tables rondes a porté principalement sur la manière dont le secrétariat pourrait continuer à appuyer les pays parties dans la lutte contre la désertification. En général, les priorités mentionnées ont été les suivantes: l'appui au renforcement des capacités et les initiatives éducatives qui font connaître les effets et les coûts de la dégradation des terres, la détermination des facteurs déterminants et des causes de la dégradation des terres, l'établissement de critères et de méthodes pour le suivi des

indicateurs, et la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques. Les représentants de l'Égypte et de l'Oman ont jugé prioritaire le besoin d'un inventaire collectif des meilleures pratiques et des innovations technologiques pour faciliter le transfert des innovations entre les divers pays parties. La plupart des Parties ont réaffirmé que la dégradation des terres était intrinsèquement liée à la sécurité alimentaire et à la stabilité environnementale, et que le fait de fixer des objectifs pour la lutte contre les changements climatiques sans prendre en considération la dégradation des terres ne pouvait déboucher que sur un succès partiel, d'où la nécessité de renforcer la synergie entre les Conventions de Rio.

22. En outre, les participants ont aussi indiqué qu'il fallait diffuser les modèles économiques performants et les expériences qui avaient permis d'obtenir un rendement économique satisfaisant avec les pratiques de gestion des terres. De nombreux appels à former des partenariats public-privé ont été lancés, les pays parties réaffirmant la nécessité pour le secteur privé de surmonter les contraintes environnementales et de développer de nouveaux produits, qui utilisent les ressources disponibles afin de réduire la pression sur les terres, et permettent de réduire la pauvreté et de lutter contre le sous-emploi.

IV. Conclusions

23. Au cours du débat de haut niveau, les orateurs et les participants sont convenus que la Convention devait continuer à renforcer la mise en œuvre de la Convention conformément à la Stratégie. La dégradation des terres est un phénomène mondial qui affecte le développement durable dans tous les pays, et la combattre est l'un des moyens les plus importants pour garantir la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau, ainsi que pour atteindre l'objectif général de l'élimination de la pauvreté. La pleine reconnaissance de ce lien donnera aux pays et aux communautés l'impulsion nécessaire pour mobiliser les ressources qui font défaut et développer le recours à de bonnes pratiques de gestion.

24. Les résultats de Rio+20 ont permis de faire converger l'attention sur les questions relatives à la DDTs. Si l'expression «créer un monde sans dégradation des terres» n'est pas d'une clarté universelle, elle a néanmoins servi à faire ressortir la nécessité d'inverser la tendance à la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Pour prévenir une nouvelle dégradation et restaurer la santé et la productivité des terres, on aura besoin des connaissances techniques et des apports constants des disciplines scientifiques et socioéconomiques pertinentes.

25. Les politiques et pratiques efficaces de gestion durable des terres sont l'un des principaux moyens d'action à la disposition des pays et des communautés désireux d'enrayer et d'inverser la dégradation des terres. L'un des principaux défis, surtout pour les pays en développement, est de développer le recours aux meilleures pratiques, du niveau de l'exploitation agricole jusqu'à l'échelle des paysages. Il faut passer d'une posture réactive à une attitude plus proactive incluant la prévention et la planification au niveau national.

26. L'étude sur les aspects économiques de la dégradation des terres est une étude mondiale qui montre l'intérêt de la gestion durable des terres et vise à faire prendre conscience des coûts de la dégradation des terres. Elle indique également quelles sont les industries qui sont exposées aux effets directs de la dégradation des terres. Cette étude peut permettre aux entreprises de prendre des décisions plus judicieuses en comparant le coût de l'inaction aux avantages de l'action. Les investissements dans les pratiques de gestion durable des terres, la restauration et la remise en état des terres augmenteront dès lors que tous les avantages de la planification seront pris en compte dans la planification et l'utilisation des terres.

27. En résumé, les pays parties ont clairement exposé leur conception du rôle que le secrétariat doit jouer pour appuyer nombre de ces objectifs, en accordant la priorité à la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques, à la normalisation des méthodes de surveillance de la DDTS et à la nécessité d'une base scientifique et technologique plus solide pour faciliter l'adoption des décisions sur les politiques.

Annexe II

Liste des orateurs pendant le débat spécial: séances de dialogue

[Anglais seulement]

Round table 1: Role of the UNCCD in achieving a land-degradation neutral world in the context of sustainable development

1. Honourable Bernice Adiku Heloo (Ghana), Deputy Minister for Environment, Science, Technology and Innovation
2. Mr. Susheel Kumar (India), Additional Secretary, Ministry of Environment and Forests
3. Ms. Clare Short (United Kingdom), former Secretary of State for International Development
4. Prof. Uriel Safriel (Israel), Director of Blaustein Institute for Desert Research
5. Mr. Timo Makela (European Commission), Director, Directorate-General for Environment
6. H. E. Edna Molewa (South Africa), Minister for Water and Environmental Affairs
7. Dr. Asghar Tahmasebi (Iran), Senior Expert, Secretariat of the National Committee to Combat Desertification (NCCD), on behalf of the Vice Minister and Head of Forest, Rangeland and Watershed Management Organization
8. H. E. Alireza Owrangi (Iran), Minister of Environment and Sustainable Development
9. H. E. Mor Ngom (Senegal), Minister of Environment and Sustainable Development
10. Dr. Veerle Vandeweerd (United Nations Development Programme), Director of the Environment and Energy Group

Round table 2: Overcoming the hurdles of scaling up and disseminating good practices in the context of the UNCCD implementation process

1. H.E. Neville Gertze (Namibia), Ambassador of the Republic of Namibia to Germany
2. Mr. Michel Mordasini, Assistant Director-General of the Swiss Agency for Development and Cooperation
3. Mr. Dennis Garrity, Drylands Ambassador and former Executive Director of the World Agroforestry Centre
4. Mr. Chris Reij, World Resources Institute Senior Fellow from the Centre for International Cooperation of the VU University Amsterdam
5. Mr. Yacouba Savadogo, farmer (Burkina Faso)
6. H.E. Salif Ouédraogo (Burkina Faso), Minister of Environment and Rural Development
7. H.E. Igor Kachanovskiy (Belarus), Deputy Minister of the Ministry of National Resources and Environmental Protection

8. H.E. Mudiyansele Uthpala Dayananda Basnayake (Sri Lanka), Permanent Secretary of the Ministry of Environment and Renewable Energy
9. H.E. Carlos Manuel Rojas Lago (Cuba), Ambassador in the Ministry of Agricultural Affairs
10. Mr. Franklin C. Moore (United States of America), Deputy Assistant Administrator of the Bureau for Africa of the United States Agency for International Development

Round table 3: Economics of desertification/land degradation and restoration: considering cost-benefit analyses for scaling up investments in avoiding land degradation and restoring/regenerating degraded land

1. H.E. Onno Adalbert Hückmann (Germany), Ambassador of the Federal Republic of Germany to Namibia
2. H.E. Lahcene Kaid-Slimane (Algeria), Ambassador of Algeria to Namibia
3. Mr. Richard J. Thomas (Canada), Assistant Director of the Drylands Programme of the Institute for Water Environment and Health
4. Ms. Naoko Ishii (Global Environment Facility), Chief Executive Officer and Chairperson
5. Ms. Maria Teresa Kralikas (Argentina), Minister for General Direction of Environmental Matters in the Ministry of Foreign Relations
6. H.E. Jean-Pierre Thebault (France), Ambassador for the Environment in the Ministry of Foreign Affairs
7. Mr. Michael Mack, Representative of the World Business Council for Sustainable Development

Annexe III

Déclaration des parlementaires

Dixième table ronde des parlementaires, Windhoek, 20 et 21 septembre 2013, tenue en marge de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le rôle des parlementaires dans les efforts de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: contribution des parlementaires à l'avènement d'un monde neutre en matière de dégradation des sols, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

Nous, parlementaires, réunis – pour traiter des questions relatives au processus de mise en œuvre de la Convention et à l'avènement d'un monde neutre en matière de dégradation des sols, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 – à Windhoek (République de Namibie) les 20 et 21 septembre 2013 à l'occasion de la dixième table ronde organisée à l'invitation du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Parlement de la République de Namibie, et avec le soutien de l'Union interparlementaire, en marge de la onzième session de la Conférence des Parties,

Sommes alarmés face à l'augmentation de la fréquence des sécheresses, comme celle que connaît actuellement la Namibie, et à la persistance des tendances à la désertification et à la dégradation des terres;

Réaffirmons que l'instrument le plus important pour faire face à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse est la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment son plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie);

Reconnaissons que, malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie, les avancées ont été inégales et moins nombreuses que prévu;

Réaffirmons notre engagement en faveur de la Déclaration de Rio de 1992, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire de 2010, en nous référant en particulier au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à la paix et la sécurité, aux droits de l'homme et à la démocratie;

Rappelons que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), «L'avenir que nous voulons», a reconnu que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des problèmes communs qui continuent de compromettre gravement le développement durable de tous les pays;

Sommes convaincus que l'adoption de mesures aux niveaux mondial, régional, sous-régional et local pour enrayer et inverser la dégradation des terres est la condition préalable pour libérer des centaines de millions de personnes de la pauvreté au moyen d'activités visant à assurer la sécurité alimentaire, l'assainissement, la sécurité de l'eau et la sécurité énergétique, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'accroissement de la résilience à la sécheresse ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable;

Considérons que Rio+20 a été à l'origine d'un nouveau paradigme, celui d'un monde neutre en matière de dégradation des sols, qui constitue l'un des plus importants objectifs de développement durable et offre une occasion sans précédent de donner forme au programme de développement pour l'après-2015 et de renouveler dans ce cadre l'action parlementaire;

Soulignons, conformément au document final de Rio+20, que la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit à tous les niveaux sont des conditions indispensables pour le développement durable;

Sommes résolus à mobiliser un soutien parlementaire plus fort en faveur de la mise en œuvre de la Convention au moyen des six fonctions principales du législateur («l'hexagone parlementaire»), à savoir: a) légiférer; b) affecter des budgets; c) surveiller et contrôler les actions des gouvernements; d) promouvoir le débat public et sensibiliser; e) élire des personnes et des organes compétents; et f) influencer sur la politique extérieure et la coopération internationale.

Déclarons que les parlementaires et les parlements doivent:

1. Promulguer une législation propice et définir des normes, en les alignant sur les dispositions de la Convention et de sa Stratégie décennale, ainsi que sur l'objectif de «neutralité en termes de dégradation des terres», au moyen d'une feuille de route claire.
2. Promouvoir la prise en compte des questions relatives à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le programme national et de coopération pour le développement.
3. S'attacher à améliorer la qualité de la coopération pour le développement et accroître le volume de l'aide publique au développement, en particulier dans ceux des pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 %, lequel doit être réalisé le plus tôt possible, en 2018 au plus tard (en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie décennale de la Convention).
4. Accorder un rang de priorité plus élevé aux questions relatives à la dégradation des terres et aux problèmes de pénurie en eau afin de mettre fin à la marginalisation des communautés des terres sèches et d'accroître l'investissement dans les zones rurales, dans le but également de créer de nouvelles sources de revenus et de mettre un terme aux accords calamiteux de protection agricole ainsi qu'aux exportations agricoles subventionnées.
5. Affecter de manière opportune et prévisible des ressources financières substantielles et adéquates pour appuyer les initiatives visant à prévenir et à inverser la désertification et la dégradation des terres ainsi qu'à atténuer les effets de la sécheresse, en tenant compte de l'approche du capital naturel et en la promouvant.
6. Fournir un appui plus important aux activités de renforcement des capacités, y compris pour les parlements et les parlementaires, et aux programmes de formation et à l'autonomisation des femmes.
7. Promouvoir les conclusions des activités de recherche scientifique et technologique sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, par exemple dans les domaines de la désalinisation et des énergies renouvelables; exploiter les connaissances traditionnelles et tirer parti des avantages des technologies modernes de l'information et de la communication; et utiliser les résultats de ces activités scientifiques dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions pour aider le secteur public, le secteur privé et celui des organisations de la société civile dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

8. Surveiller les actions du pouvoir exécutif et veiller à ce que les questions concernant la lutte contre la désertification soient intégrées aux programmes gouvernementaux généraux (en recourant à des questions écrites ou orales à l'intention du pouvoir exécutif, au dépôt de motions, à la création de commissions spéciales ou de comités ad hoc, aux audiences et aux visites sur le terrain).
9. Réclamer une plus forte participation à l'élaboration et à l'application des accords environnementaux multilatéraux, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des documents de stratégie nationaux et des plans ou programmes d'action nationaux, avec le soutien d'agences et d'organisations de développement bilatérales et multilatérales.
10. Promouvoir et appuyer les manifestations annuelles pertinentes, telles que les débats parlementaires spéciaux et la célébration, le 17 juin, de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, à travers des activités appropriées au sein des circonscriptions, l'émission de timbres postaux commémoratifs, la création de prix récompensant les activités bénéfiques en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la réalisation d'activités d'éducation à l'environnement de même que la mobilisation des établissements scolaires, des universitaires, des artistes et des moyens d'information.
11. Promouvoir, en vue de créer un monde neutre en termes de dégradation des terres d'ici à 2030 au plus tard, l'établissement de partenariats entre les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques, le secteur des entreprises, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les associations s'occupant des femmes et de la jeunesse et la communauté universitaire.
12. Veiller à ce que les partis politiques, représentés dans les parlements, fassent figurer, en tant que priorités, la mise en œuvre de la Convention ainsi que l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres dans leurs programmes politiques et autres documents de politique.
13. Élire des personnes ayant à cœur d'exercer des responsabilités au parlement, de faire partie des comités pertinents et d'exercer les fonctions de rapporteur.
14. Créer, s'il n'en existe pas encore, un réseau national de parlementaires ainsi qu'une entité de liaison parlementaire en charge des questions relatives à la Convention.
15. Appliquer une démarche intégrée qui s'applique aux trois Conventions de Rio.
16. Contribuer à faire de la Convention la principale autorité mondiale pour les terres et les sols et pour la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, aider à la mise en place d'une plate-forme ou d'un groupe d'experts intergouvernemental sur les terres et les sols et promouvoir la concertation en vue d'un nouvel instrument juridique, par exemple un protocole pour un monde neutre en termes de dégradation des terres, de manière à doter la Convention d'un cadre de suivi mondial qui lui permettra de focaliser les efforts et de donner à la communauté internationale les moyens d'agir avec la rapidité et à l'échelle voulues pour aborder cette question.
17. Contribuer à faire en sorte que le processus du programme de développement pour l'après-2015, en particulier les objectifs de développement durable et la neutralité en termes de dégradation des terres, soit l'élément déclencheur de l'application et de l'intégration du concept de développement humain durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et appuie la mobilisation des ressources pour faciliter la mise en œuvre de la Convention grâce à l'établissement de partenariats efficaces entre les acteurs nationaux et internationaux.

18. Renforcer et exploiter les compétences des parlements à l'échelle régionale/continentale dans le domaine des questions relatives à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

19. Créer des mécanismes de surveillance parlementaire, par exemple vis-à-vis du Fonds pour l'environnement mondial, des banques de développement régionales ou du Fonds vert pour le climat.

20. Promouvoir la constitution d'une assemblée parlementaire des Nations Unies.

Nous, parlementaires, affirmons que:

21. La Convention mérite de rencontrer un plus large succès, dans l'intérêt des personnes soumises au stress de la désertification, ainsi que d'avoir un plus grand rayonnement en faisant de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres la clef de voûte de l'architecture générale de la gouvernance mondiale de l'environnement.

22. Le Réseau parlementaire de la Convention doit être mieux utilisé: son Comité directeur est invité à examiner les solutions possibles pour assurer un meilleur suivi des déclarations faites lors des tables rondes et bien utiliser le guide d'action parlementaire.

23. Le secrétariat de la Convention doit continuer à participer activement aux consultations et aux activités en rapport avec le programme de développement pour l'après-2015 et la formulation des objectifs du développement durable.

24. Le secrétariat de la Convention doit continuer de fournir des services de grande qualité aux tables rondes parlementaires en vue de promouvoir et de faire connaître nos activités; nous invitons en outre le secrétariat à faciliter l'organisation de la onzième table ronde des parlementaires parallèlement à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention.

25. Le Président du Comité directeur, en collaboration avec les membres de cet organe, est invité à prendre les mesures appropriées pour donner suite aux résultats de la présente table ronde et de rendre compte à la table ronde à sa prochaine session.

Annexe IV

Déclaration du Namib sur une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification renforcée, en vue de créer un monde sans dégradation des terres

À l'occasion de la onzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à Windhoek (Namibie), les États membres, les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile et d'autres organisations (ayant le statut d'observateurs) sont exhortés à s'engager pour améliorer la gestion durable des terres ainsi que les moyens d'existence aux niveaux mondial, régional et national, plus particulièrement au niveau local.

La présente session de la Conférence des Parties à la Convention étant la première qui se tient depuis l'adoption de la résolution intitulée «L'avenir que nous voulons», les Parties conviennent qu'une dynamique renouvelée doit être créée pour faire face aux problèmes environnementaux et sociaux que posent à notre planète la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Dans le cadre de la Convention, des décisions cruciales ont dû être adoptées pendant la onzième session de la Conférence des Parties s'agissant de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie décennale après son évaluation à mi-parcours, de l'établissement d'une interface science-politique pour améliorer la prise de décisions fondées sur les connaissances dans le cadre du processus de la Convention, du renforcement de l'intégration des aspects relatifs à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), ainsi que de l'amélioration des fonctions du Mécanisme mondial par le biais de son intégration au secrétariat.

Pendant cette session, la première tenue en Afrique australe, la Conférence des Parties s'est particulièrement attachée à encourager le dialogue avec les communautés locales les plus touchées par les effets de la DDTS en Namibie et à faire entendre ces voix dans le processus d'adoption des décisions. En outre, des représentants de la société civile et des participants appartenant à des peuples autochtones venus du monde entier ont assisté à la session. Le programme prévu comprenait des excursions et des activités parallèles qui se sont révélées intéressantes et stimulantes du point de vue technique et qui ont contribué à faire mieux comprendre les réalités de la DDTS dans la vie quotidienne des communautés locales.

Sur la base des délibérations, le Gouvernement de la République de Namibie souhaite faire la présente déclaration:

Déclaration

1. Un leadership renforcé de la Convention pour l'avenir que nous voulons

1. En tant que pays hôte, la Namibie se doit de faire état des différences existant dans la volonté des Parties d'examiner les résultats de Rio+20 dans le cadre de la Convention. Constatant jour après jour que le monde est confronté à la menace de problèmes toujours plus graves provoqués par la perte et la dégradation de terres arables, et de services liés aux écosystèmes essentiels connexes, en lien avec la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté, la Namibie considère que pour faire de l'avenir que nous voulons une réalité, nous avons besoin d'un leadership renforcé qui s'exerce avec plus d'ardeur. Bien que nous ayons réussi à élaborer un processus intergouvernemental initial qui

examinera les questions liées à Rio+20 au cours des deux prochaines années, la Namibie aurait souhaité que la Conférence des Parties arrête un programme plus audacieux pour s'attaquer au problème mondial de la dégradation des terres pendant sa session à Windhoek. La Namibie considère que la décision ICCD/COP(11)/L.20 est un jalon important pour la réflexion ultérieure sur ces questions.

2. En tant que pays touché par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la Namibie a fait avancer la mise en œuvre de la Convention par le biais de ses programmes d'action nationaux, qui remontent aux premiers temps de l'indépendance du pays. Forte de son expérience, la Namibie souhaiterait collaborer avec toutes les Parties à la Convention et avec l'ensemble de ses partenaires pour promouvoir des solutions pratiques qui contribuent de manière positive à enrayer et à inverser sur le terrain la dégradation des terres.

3. Par conséquent, la Namibie espère compter sur le soutien de toutes les Parties pour renforcer la Convention, en vue d'un monde sans dégradation des terres, et elle accueille avec satisfaction le résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en ce qui concerne la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

2. Priorité à l'atténuation des effets de la sécheresse

4. Les sécheresses peuvent avoir de graves conséquences pour la gestion durable des terres et anéantir les progrès accomplis en matière de bonne gestion des pâturages et de pratiques agricoles. Une plus grande attention doit donc être portée à l'atténuation des effets des sécheresses. Il est impératif de renforcer la dynamique en vue de l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la sécheresse axées sur l'amélioration de la préparation et de la résilience à long terme des agriculteurs et des communautés face aux épisodes de sécheresse. La Namibie y voit un lien décisif avec les défis que posent les changements climatiques, du fait de l'aggravation des problèmes de dégradation des terres existants, y compris dans des zones qui auparavant n'étaient pas des terres arides.

3. Promotion de l'interface science-politique

5. La Namibie convient qu'il est nécessaire de recourir davantage aux solutions et aux recherches de nature scientifique en vue d'une amélioration de la prise de décisions sur le terrain et de l'application effective de la Convention. À son avis, la science englobe les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés rurales, ainsi que les sciences humaines et sociales, qui complètent la perspective biophysique et économique. La Namibie soutient avec fermeté que le projet d'interface science-politique adopté par la Conférence des Parties à cette session renforcera les directives formulées dans le cadre de la Convention au sujet de l'élaboration des politiques.

4. Les communautés locales au centre de l'attention

6. La Namibie est consciente du rôle important que jouent les communautés locales et rurales dans les zones touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Non seulement parce qu'elles sont les plus touchées, mais aussi en raison de l'importance cruciale de leur contribution aux connaissances traditionnelles, à l'innovation et aux pratiques dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'utilisation durable des sols, indépendamment de leurs activités visant à combattre et inverser la dégradation des terres. Par conséquent, la Namibie engage instamment toutes les Parties et les institutions compétentes à consacrer des ressources et des efforts à des activités plus concrètes et ciblées visant à garantir des moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire.

5. Collaboration avec le secteur privé

7. Compte tenu de l'importance du rôle du secteur privé pour la formulation de stratégies innovantes et le développement de technologies qui permettent de démontrer l'intérêt économique d'inverser la dégradation des terres et d'améliorer leur restauration, les partenariats doivent être encouragés.

6. Autonomisation des femmes dans la gestion durable des terres

8. Les femmes jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention. Les résultats de la première Journée de l'égalité des sexes, célébrée dans le cadre de cette session de la Conférence des Parties, offrent les moyens de faire avancer l'autonomisation des femmes touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans les domaines de la prise de décisions, de l'accès aux ressources matérielles et des connaissances. L'Initiative de Windhoek sur l'autonomisation des femmes sera l'un des éléments clefs que la Namibie promouvra pendant sa présidence de la Conférence des Parties.

Annexe V

Déclaration des organisations de la société civile

1. Nous, organisations de la société civile, réunies à Windhoek à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, souhaitons remercier le Gouvernement et le peuple de Namibie, ainsi que le secrétariat pour la bonne organisation de la session de la Conférence de Parties.
2. Pendant cette session, nous, organisations de la société civile, avons participé aux délibérations de la Conférence et avons pris note de ce qu'un certain nombre de questions qui nous intéressent attendent d'être résolues.
3. La société civile engage instamment les pays parties à appliquer une démarche centrée sur la personne et privilégiant les actions venant de la base à la notion de monde neutre en termes de dégradation des terres, pour que cette initiative contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans des régions arides.
4. D'une manière générale, les organisations de la société civile ne s'opposent pas à l'octroi du statut d'observateurs à des entités du secteur privé. Les organisations de la société civile s'opposent fermement à ce que soient associées au processus des entreprises du secteur agro-industriel qui produisent des organismes génétiquement modifiés et détiennent des brevets sur des organismes vivants. Pour obtenir le statut d'observateurs, des critères très stricts fondés sur les principes de la durabilité doivent être remplis. Les activités du secteur privé doivent être compatibles avec les objectifs de la Convention et de la Stratégie décennale, et elles doivent éviter les conflits d'intérêts.
5. Nous considérons que les activités minières sont l'un des principaux déterminants de la dégradation des terres. Ces activités ne doivent pas être autorisées dans les parcs nationaux, les zones protégées et les autres écosystèmes sensibles des terres arides. Dans les communautés où fonctionnent déjà des exploitations minières, des indemnités doivent être versées à toutes les personnes touchées, notamment aux communautés autochtones et traditionnelles, pour la perte de leurs terres. Les plans de fermeture de mines doivent être appliqués et des fonds doivent être créés pour la réhabilitation des sites d'extraction minière.
6. S'agissant du fichier d'experts indépendants, celui-ci devrait être élargi afin d'y faire figurer des experts venant de toutes les composantes de la société civile et des communautés autochtones et locales. Afin d'éviter la bureaucratie, ces experts ne devraient pas être obligés de s'adresser à un centre national de liaison pour obtenir leur inscription sur le fichier. Nous encourageons les Parties et le secrétariat de la Convention à rendre le fichier opérationnel.
7. Les communautés autochtones et traditionnelles devraient se voir accorder la véritable propriété de leurs terres. Celle-ci inclut le droit d'appliquer les lois coutumières qui régissent leurs régimes fonciers depuis des temps immémoriaux. Les gouvernements doivent avoir la capacité de prévenir l'accaparement des terres au détriment des communautés.
8. Les organisations de la société civile sont un trait d'union important entre le niveau international et l'échelon communautaire et elles peuvent aider à diffuser de manière efficace les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Nous demandons donc aux Parties de fournir un appui financier plus important aux organisations de la société civile afin qu'elles puissent doter les communautés locales des capacités requises pour inventorier ces bonnes

pratiques en vue de l'application effective du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).

9. L'autonomisation des femmes et des jeunes, par la mise à leur disposition de services essentiels comme l'éducation, l'eau potable, l'énergie et la production d'aliments, est un élément fondamental pour accroître la résilience des communautés locales et, en particulier, des communautés autochtones. Il est nécessaire que les populations autochtones jouissent d'une meilleure reconnaissance en tant que groupe dans le processus de la Convention.

10. Nous nous félicitons de l'offre du Gouvernement turc d'accueillir la douzième session de la Conférence des Parties en 2015.

11. Nous invitons instamment le Canada à reconsidérer sa décision de se retirer de la Convention et d'y adhérer de nouveau le plus tôt possible dans l'intérêt d'un monde durable.

12. Nous félicitons Luc Gnacadja, le Secrétaire exécutif sortant de la Convention, du travail remarquable qu'il a accompli pendant son mandat, et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Secrétaire exécutive, M^{me} Monique Barbut, en lui adressant tous nos vœux de succès dans sa charge. Nous attendons d'elle qu'elle appuie fermement la participation des organisations de la société civile aux activités de la Convention, en particulier afin que celles-ci puissent assister aux réunions et manifestations internationales se rapportant à la DDTS. Nous espérons que notre collaboration avec elle et avec le secrétariat à tous les niveaux sera fructueuse.

13. Nous, organisations de la société civile, réaffirmons notre engagement pour assurer le succès de la Convention dans l'intérêt des communautés, en particulier celles touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Annexe VI

Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

La «Déclaration de Windhoek»

Les participants au deuxième Forum des entreprises sur la gestion durable des terres, réunis à Windhoek (Namibie),

Reconnaissant que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des problèmes de plus en plus graves qui entravent le développement des hommes et des entreprises et qui ont des incidences néfastes majeures sur les plans social, économique et politique ainsi que sur le climat et les écosystèmes,

Sachant que les sociétés sont constituées des secteurs public et privé et de la société civile, y compris des citoyens et de leurs organisations non gouvernementales, et que, pour atteindre les parties prenantes défavorisées, il faut mettre en place des activités ciblées dans l'optique d'un développement social durable,

Soulignant le rôle important que les entreprises jouent et devraient jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse,

Notant les multiples avantages que présente une gestion durable des terres pour les activités des entreprises au regard de leurs résultats financiers et opérationnels, de leurs débouchés, du respect de la législation et des valeurs et responsabilités éthiques, sociales et environnementales,

Notant également que la gestion des ressources naturelles renforce les modèles et les perspectives économiques,

S'engagent à:

1. *Participer* aux activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à *soutenir* la mise en œuvre de cette dernière et du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer sa mise en œuvre (2008-2018);
2. *Suivre, mesurer et faire connaître* les incidences environnementales, sociales et économiques des activités des entreprises sur la gestion des terres, et *œuvrer* à en éliminer ou à en atténuer les effets néfastes;
3. *Intégrer* la gestion durable des terres dans les activités des entreprises ainsi que dans leurs stratégies, pratiques et politiques sociales, environnementales et durables;

Approche choisie

4. *Élaborer et appliquer* des procédures et/ou des systèmes de recensement des informations, des réglementations et des ressources nécessaires à chaque entreprise pour que l'impact sur la dégradation des terres soit nul;
5. *Arrêter* des objectifs mesurables et précis pour la gestion des terres, assortis d'indicateurs pertinents, et *rendre compte* des progrès réalisés en la matière;
6. *Évaluer* les nouveaux produits et initiatives commerciaux, et *adopter* le principe de précaution afin d'éviter une dégradation grave ou irréversible des terres;
7. *Intégrer* les questions liées à la terre dans les systèmes de gestion, les processus décisionnels, les systèmes et les normes comptables internes;

8. *Envisager* d'élaborer des systèmes de certification volontaire en faveur d'une gestion durable des terres et de la neutralité de la gestion des terres, et d'y prendre part;

Réseaux et partenariats

9. *Participer* à des partenariats public-privé pertinents pour promouvoir une gestion durable des terres et jouer un rôle moteur dans les initiatives de régénération des terres;

10. *Prendre* des mesures en faveur de la création de synergies avec d'autres initiatives de l'ONU visant à promouvoir les questions environnementales et sociales et les questions de gouvernance d'entreprise;

11. *Contribuer* à la réalisation des objectifs sociaux impératifs inscrits dans la stratégie Action2020 du World Resources Institutes et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, se rattachant à des solutions en matière de changements climatiques, d'écosystèmes, d'eau et de gestion durable des terres et susceptibles d'assurer la sécurité dans les domaines de l'alimentation, de la production de fibres textiles et des biocarburants tout en respectant l'écologie;

12. *Soutenir* la «Soil Academy» de la Convention et *appeler* les parties prenantes des secteurs privé et public à rejoindre l'initiative;

13. *Soutenir* l'initiative «Économie de la dégradation des terres» en apportant leurs contributions, en étudiant les résultats scientifiques et les recommandations qui en ressortiront, ainsi qu'en formulant des observations sur ceux-ci;

14. *Communiquer* au processus de la Convention et à l'initiative «Économie de la dégradation des terres» les meilleures pratiques existantes et nouvelles en matière de gestion durable des terres en vue d'intégrer l'innovation et la gestion durable des terres dans toutes les préoccupations du secteur des entreprises;

15. *Soutenir et mettre à profit* le rôle que peuvent jouer les entreprises dans la mise en œuvre effective d'un cadre directif (programme de développement pour l'après-2015, par exemple) qui contribue à atteindre un taux net de dégradation des terres égal à zéro et un taux net de dégradation des forêts égal à zéro d'ici à 2030, et dans l'adoption, par tous les pays sujets à la sécheresse, de politiques et de mesures de préparation à ce phénomène d'ici à 2020;

Communication et sensibilisation

16. *Afficher* les politiques et les bonnes pratiques en matière de gestion foncière sur les sites Web des entreprises et, de leur promotion et de l'échange de connaissances, les partager en vue du processus de la Convention;

17. *Rechercher et présenter* des informations sur les pratiques en matière de gestion durable des terres et d'innovation, ou *soutenir* les recherches en cours ou nouvelles visant à améliorer les résultats des entreprises elles-mêmes;

18. *Répondre* à la nécessité de rendre le Forum des entreprises sur la gestion durable des terres plus visible entre les Conférences des Parties, grâce à la mise en place d'un site Web qui lui est dédié;

19. *Se concentrer* sur l'exploitation et l'échange nécessaires des expériences et des résultats des entreprises par le biais d'une gestion des connaissances, notamment le recueil, le stockage, la diffusion et la production de nouvelles connaissances au moyen du site Web;

20. *Étudier* la possibilité de créer un centre virtuel de ressources pour aider à tirer parti des compétences des entreprises.

Annexe VII

Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa onzième session

[Anglais seulement]

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(11)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/2	Report of progress in the implementation of the comprehensive communication strategy. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/3	Implementation of decision 6/COP.10: Governance and institutional arrangements of the Global Mechanism, including recommendations on the new housing arrangements of the Global Mechanism. Report by the Executive Secretary
ICCD/COP(11)/4	Revised procedures for the accreditation of civil society organizations and representatives from the private sector to the Conference of the Parties and their participation in meetings and processes of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/5	Consideration of the follow-up to the outcomes of the United Nations Conference on Sustainable Development relevant to the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/5/Corr.1	Consideration of the follow-up to the outcomes of the United Nations Conference on Sustainable Development relevant to the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/6	Programme and budget for the biennium 2014–2015. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/6/Corr.1	Programme and budget for the biennium 2014–2015. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/7	The costed draft two-year work programme for the secretariat, the Global Mechanism, the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology (2014–2015). Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/7/Corr.1	The costed draft two-year work programme for the secretariat, the Global Mechanism, the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology (2014–2015). Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/8	Financial performance for the Convention trust funds. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/9	Unaudited financial statements for the Convention trust funds for the biennium 2012–2013 as at 31 December 2012. Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(11)/10	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium ended 31 December 2011, including the report of the United Nations Board of Auditors
ICCD/COP(11)/11	Report on the status of contributions to the Convention trust funds for the biennium 2012–2013. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/12	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium ended 31 December 2011, including the audit report of PricewaterhouseCoopers for the Global Mechanism
ICCD/COP(11)/13	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium 2012–2013, including the audit report of PricewaterhouseCoopers as at 31 December 2012 for the Global Mechanism
ICCD/COP(11)/14	Improving mechanisms to facilitate regional coordination of the implementation of the Convention. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/15	Report on progress on the maintenance of the roster of independent experts. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/16	Rule 47 of the rules of procedure. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/17	Procedures and institutional mechanisms for the resolution of questions on implementation. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/18	Annexes containing arbitration and conciliation procedures. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/18/Corr.1	Annexes containing arbitration and conciliation procedures. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/19	Report on activities supporting the United Nations Decade for Deserts and the Fight against Desertification (2010–2020). Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/20/Rev.1	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, and admission of observers. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/21	Mid-term evaluation of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018). Report by the Intersessional Working Group
ICCD/COP(11)/22	Credentials of delegations. Report of the Bureau to the Conference of the Parties
ICCD/COP(11)/INF.1	Information for participants
ICCD/COP(11)/INF.2	Note on the high-level segment during the Conference of the Parties at its eleventh session
ICCD/COP(11)/INF.3	Status of ratification of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/INF.4	List of participants
ICCD/COP(11)/CRP.1	Outcomes of the consultative meeting of experts on a land degradation neutral world

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(11)/MISC.1	Compilation of submissions on the United Nations Decade for Deserts and the Fight against Desertification as submitted by Parties, observers and intergovernmental organizations
ICCD/COP(11)/MISC.2	Provisional list of participants

Documents dont le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention était saisi à sa douzième session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(11)/19	Report of the eleventh session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention, held in Bonn from 15 to 19 April 2013
ICCD/CRIC(11)/19/ Add.1	Report of the eleventh session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention, held in Bonn from 15 to 19 April 2013. Addendum
ICCD/CRIC(12)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/2- ICCD/COP(11)/CST/9	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2014–2017). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/3	Report on the performance of the Convention secretariat, the Global Mechanism, the Committee on Science and Technology and the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (2012–2013). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/4- ICCD/COP(11)/CST/7	Promoting the analysis and dissemination of best practices. Report by the Bureaux of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology
ICCD/CRIC(12)/4/Corr.1- ICCD/COP(11)/CST/7/Corr.1	Promoting the analysis and dissemination of best practices. Report by the Bureaux of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology. Corrigendum
ICCD/CRIC(12)/5	Consideration of best practices in the implementation of the Convention: Accessibility of best practices. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/6	Report by the Global Environment Facility on its strategies, programmes and projects for financing the agreed incremental costs of activities concerning desertification
ICCD/CRIC(12)/7	Improving the procedures for communication of information as well as the quality and format of reports to be submitted to the Conference of the Parties: Overall report on the fourth reporting and review process. Report by the Executive Secretary

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(12)/INF.1	Draft action plan for coordinated action in the drylands (to implement recommendations of the Global Drylands Report). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/CRP.1	Progress made on the implementation of the existing advocacy policy frameworks of the Convention on gender, food security and climate change

Documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa onzième session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(11)/CST/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/2	Refinement of the set of impact indicators on strategic objectives 1, 2 and 3. Recommendations of the ad hoc advisory group of technical experts. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/2/Corr.1	Refinement of the set of impact indicators on strategic objectives 1, 2 and 3. Recommendations of the ad hoc advisory group of technical experts. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/CST/3	Organization of international, interdisciplinary scientific advice to support the Convention process. Conclusions and recommendations of the Ad Hoc Working Group to Further Discuss the Options for the Provision of Scientific Advice Focusing on Desertification/Land Degradation and Drought Issues. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/4	Review of the preliminary outcome of the UNCCD 2nd Scientific Conference and assessment of UNCCD scientific conferences. Report by the Bureau of the Committee on Science and Technology
ICCD/COP(11)/CST/5	Progress report on the preparation of the UNCCD 3rd Scientific Conference. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/6	Improving knowledge management in the UNCCD. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(12)/4- ICCD/COP(11)/CST/7	Promoting the analysis and dissemination of best practices. Report by the Bureaux of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology
ICCD/CRIC(12)/4/Corr.1- ICCD/COP(11)/CST/7/Corr.1	Promoting the analysis and dissemination of best practices. Report by the Bureaux of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology. Corrigendum
ICCD/COP(11)/CST/8	Progress report on the UNCCD fellowship programme. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/8/Corr.1	Progress report on the UNCCD fellowship programme. Note by the secretariat. Corrigendum

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(12)/2- ICCD/COP(11)/CST/9	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2014–2017). Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/INF.1	Final report on the e-survey to support the assessment of how to organize international, interdisciplinary scientific advice. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/INF.2	Organization of international, interdisciplinary scientific advice to support the Convention process. Report by the ad hoc working group to further discuss the options for the provision of scientific advice focusing on desertification/land degradation and drought issues. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/INF.3	Final outcome of the UNCCD 2nd Scientific Conference. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/INF.3/ Corr.1	Final outcome of the UNCCD 2nd Scientific Conference. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(11)/CST/INF.4	Progress report on the Scientific Knowledge Brokering Portal. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/INF.5	Assessment of the organization of the UNCCD 2nd Scientific Conference. Note by the secretariat
ICCD/COP(11)/CST/CRP.1	Contribution of the United Nations Convention to Combat Desertification to the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services process

Autres documents disponibles lors de la session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CST(S-3)/7	Report of the third special session of the Committee on Science and Technology. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/31	Report of the Conference of the Parties on its tenth session: proceedings
ICCD/COP(10)/31/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its tenth session: action taken
ICCD/COP(9)/18	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: proceedings
ICCD/COP(9)/18/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: action taken
ICCD/COP(8)/16	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: proceedings
ICCD/COP(8)/16/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: action taken
ICCD/COP(7)/16	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: proceedings
ICCD/COP(7)/16/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: action taken

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(6)/11	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: proceedings
ICCD/COP(6)/11/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: action taken
ICCD/COP(5)/11	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: proceedings
ICCD/COP(5)/11/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: action taken
ICCD/COP(4)/11/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fourth session: action taken
ICCD/COP(3)/20/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its third session: action taken
ICCD/COP(2)/14/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its second session: action taken
ICCD/COP(1)/11/ Add.1	Report of the Conference of the Parties on its first session: action taken
